

Monsieur Jacques Clémens
Ancien correspondant des Antiquités historiques,
24 avenue Jean Cordier
33600 PESSAC
à

Monsieur Vincent Feltesse
Président de la CUB

Pessac, le 17 juillet 2011

Monsieur le Maire,
Vice-Président de la CUB, Conseiller général de Gironde,

Comme ont dû vous le signaler les responsables du Service Régional Archéologique et après une rapide et récente enquête de ma part , le pillage des sites archéologiques de notre région a pris une dimension jamais égalée.

Il s'agit des prospecteurs avec détecteurs de métaux qui sévissent par plusieurs dizaines dans la région et particulièrement en Gironde. Ils fouillent en particulier avec l'accord des propriétaires dans leurs demeures ou leurs terrains. Les objets archéologiques, surtout les monnaies, se retrouvent de plus en plus nombreux sur Internet en vente. Or un trésor monétaire (or) aurait été découvert en Gironde.

Comme vous le savez le prélèvement d'objets archéologiques mutile le gisement et le prélèvement de monnaie enlève définitivement toute possibilité de datation traditionnelle et peu coûteuse à un site qui pourrait être exceptionnel. Le SRA pourrait vous communiquer le nombre de déclarations de découvertes fortuites, sans doute dérisoire et de même les publications de découvertes fortuites dans les revues culturelles "très locales" sont devenues insignifiantes, ce qui obligent les scientifiques à se reporter essentiellement sur des publications anciennes ou à entreprendre leurs propres fouilles ce qui entraîne aussi la disparition d'autres sites mais ceux-là non menacés .

Je pense que la mise en place de "sentinelles archéologiques" pourrait comme à l'époque des correspondants archéologiques bénévoles canaliser (réglementairement) l'usage du détecteur de métaux avec l'intervention des forces de l'ordre qui doivent faire respecter par tous les promoteurs (pas seulement à la guise de l'administration archéologique) et par tous les citoyens la loi de 1941 avec ses modifications et les sanctions prévues comme cela était dans les années 1980. A ma connaissance depuis cette époque, il n'a été signalé aucune infraction à cette loi du moins devant les tribunaux.

Des responsables républicains politiques de notre patrimoine doivent réagir puisque l'administration est impuissante et complice par son silence du vandalisme de notre patrimoine archéologique que l'on doit aussi préserver pour les générations à venir sinon en faire bénéficier de sa connaissance à nos jeunes et aux touristes.

C'est un appauvrissement de notre pays même celui qui est très local!!!

Bien respectueusement

Jacques Clémens

www.vieux-papiers-en-aquitaine.com